

QUEL OPEN DATA POUR QUEL TERRITOIRE ?

Synthèse de l'avis adopté le 6 juillet 2017



Les avis en quelques notes

Thème et diagnostic

On désigne par Open Data une politique publique de mise à disposition sur internet, dans un format réutilisable, des données produites ou détenues par les acteurs publics et les opérateurs de service d'un territoire. L'open data est un outil au service de trois objectifs :

- ✓ Améliorer l'efficacité de l'action publique,
- ✓ Proposer de nouvelles ressources pour l'innovation économique et sociale,
- ✓ Améliorer le fonctionnement démocratique.

Le territoire national est assez mal couvert en open data (en 2017) à Tours Métropole mais pas davantage dans ses communes membres : aucun dispositif en mesure de répondre à l'obligation d'ouverture des données publiques (loi n° 2016-1321) n'est mis en place sur le territoire de la Métropole au moment de l'auto saisine en 2017, qu'il s'agisse de l'EPCI, des communes membres concernées, ou de grandes administrations comme l'Université, le Conseil Départemental, etc.

Le Codev souhaite proposer à la Métropole, à ses communes membres et à l'ensemble des acteurs du territoire de s'engager dans une démarche participative de construction d'un **open data de territoire, allant au-delà de l'obligation législative, dans une démarche d'innovation territoriale et démocratique.**

Préconisations

Le Codev préconise de mettre à disposition des habitants, entreprises, associations un open data, porté par TMVL avec et pour ses communes membres, mais également avec les grands producteurs de données publics du territoire : le CHU, l'Université et le Département, mais également les chambres consulaires.

Le Codev préconise d'aborder l'open data comme une ambition métropolitaine. Pour ce faire, le Codev propose :

- **D'aborder l'open data comme un enjeu de différenciation territoriale,**
- **De déployer une stratégie d'animation/communication** auprès des agents des collectivités dans un 1^{er} temps puis au travers d'une charte de gouvernance utile à tous. L'enjeu de cette ambition est de constituer une communauté de réutilisateurs de données, et de l'organiser,
- **D'amorcer une dynamique de collaboration** autour des données à l'échelle du territoire :
 - ✓ Création d'un portail de territoire de mise à disposition des données,
 - ✓ Poste dédié (Chief Data Officer), d'abord porté par TMVL, afin de piloter le projet Open Data et d'assister les services et les autres acteurs dans la libération des données,
 - ✓ Une stratégie d'animation et de sensibilisation : afin de former et d'impliquer les agents, élus et habitants aux données, leur production et leur valorisation. Il s'agit des manifestations de types conférences, ateliers, Infolab5...

- ✓ Une stratégie de gouvernance de la démarche d'ouverture des données (choix des données à libérer, choix des licences, etc.),
- **Elaborer une charte de gouvernance utile à tous.** La gouvernance devra s'articuler en particulier autour de :
 - ✓ L'optimisation de ressources et des coûts (charges mutualisées),
 - ✓ La création de valeurs pour les acteurs de la gouvernance, par enrichissement mutuel des bases auparavant hétérogènes,
 - ✓ La création de valeurs favorables à un écosystème, en travaillant par exemple à l'harmonisation des jeux de données issus de différents producteurs,
 - ✓ Les modalités d'application de la réglementation,
- Mutualiser les données, en particulière la plateforme de dépôt des données et partager son coût.
- Animer le réseau quotidiennement:
 - ✓ En les encourageant sur les efforts (mises en valeurs, participation à des concours/récompenses...), en apportant des saisonnalités aux animations, en apportant des éléments humoristiques ou/et ludiques ou/et dépaysants ou/et conviviaux, en changeant de lieux de rencontres, en faisant intervenir un prestataire, un(e) expert(e),
- L'animation doit s'articuler autour de l'expérimentation sur la manipulation des données, la qualité des données, l'acculturation et la sensibilisation à l'open data, la formation, la création de partenariats relatifs à la valorisation et au partage de la donnée, l'émergence du crowdsourcing (l'implication des habitants à la production de données) comme les cartoparties (sur un thème particulier ou à l'échelle des quartiers, comme l'initiative Carto'Quartiers proposée par la Ville de Nantes.

Quelle(s) suite(s) donnée(s) par Tours Métropole ?

- Sur la mise à disposition des données pour les citoyens :
 - ✓ La plateforme de la Métropole a été créée et mise en ligne au début de l'automne 2019.
 - ✓ Elle sera progressivement enrichie.
- Sur la mutualisation, deux niveaux sont envisagés :
 - ✓ De la mutualisation descendante : TMVL a proposé aux communes de la Métropole qui le souhaitent de déposer leurs données sur la plateforme métropolitaine.
 - ✓ De la mutualisation ascendante : TMVL conventionne avec la Région pour faire une plateforme commune dès janvier 2020.
- Sur l'animation :
 - ✓ Un chef de projet est mobilisé à temps partiel sur le projet de l'opendata.
 - ✓ Il a pour mission d'animer la démarche en interne mais aussi auprès des communes.
 - ✓ De plus TMVL va adhérer en début d'année à l'association OpendataFrance pour bénéficier de l'expérience des autres collectivités en la matière mais aussi faire entrer TMVL officiellement dans la communauté des collectivités engagées dans cette démarche.
- Sur la réutilisation :
 - ✓ C'est l'essence même du projet de produire de la donnée et en faciliter la réutilisation y compris par les services.
 - ✓ Sur ce thème et pour les communes, des widgets sont mis à disposition : ils fournissent à la fois l'outil de restitution et la donnée métropolitaine (ex : widget déchet déjà en ligne à Chambray).

Document de référence

Loi CADA 1978 sur le droit d'accès aux documents administratifs.

Loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique qui crée l'article L312-1-1 du Code des relations entre le public et l'administration, (article relatif à l'open data).

Infolab de Poitiers.